

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 5 juillet 2024	N° 2024-312

Convocation du 28 juin 2024

Aujourd'hui vendredi 5 juillet 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Amandine BETES
M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
M. Christian BAGATE à Mme Daphné GAUSSENS
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Eve DEMANGE
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI
M. Fabrice MORETTI à Mme Béatrice SABOURET
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE

EXCUSE(S) :

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Fabien ROBERT.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 5 juillet 2024	Délibération
	Direction de la programmation budgétaire Service préparation budgétaire et programmation pluriannuelle	N° 2024-312

Budget supplémentaire exercice 2024 - Examen - Décision - Adoption

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de présenter à votre examen le projet de Budget supplémentaire pour l'exercice 2024 de Bordeaux Métropole.

Ce document reprend :

- les reprises provenant de l'exercice précédent qui apparaissent au compte administratif 2023, à savoir les résultats de clôture et les restes à réaliser, étant précisé qu'il est tenu compte de la délibération adoptée par le Conseil le 7 juin 2024 portant sur l'affectation des résultats de fonctionnement enregistrés à la clôture de l'exercice 2023,
- les recettes et dépenses nouvelles et les ajustements de chapitres,
- les mouvements d'ordre qui participent aux déterminations des masses du budget sans influencer sur son équilibre global.

Le tableau de synthèse ci-après récapitule les grandes masses du Budget supplémentaire 2024 qui s'établit à 383 256 755,10 € en dépenses et à 480 084 484,08 € en recettes, soit un excédent global de 96 827 728,98 € (en hausse de 56% par rapport à 2023).

LIBELLES	Mouvements Budgétaires		Mouvements Réels		Mouvements d' Ordre	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	337 193 239,70	433 695 881,75	303 943 789,32	393 504 170,92	33 249 450,38	40 191 710,83
Section de Fonctionnement	46 063 515,40	46 388 602,33	27 431 246,79	34 698 594,17	18 632 268,61	11 690 008,16
TOTAUX	383 256 755,10	480 084 484,08	331 375 036,11	428 202 765,09	51 881 718,99	51 881 718,99
EXCEDENT	96 827 728,98		96 827 728,98			
TOTAUX EGAUX 2 à 2	480 084 484,08	480 084 484,08	428 202 765,09	428 202 765,09	51 881 718,99	51 881 718,99

Par ailleurs dans le cadre de l'adoption du Budget supplémentaire 2024, sont également soumises à votre approbation les modifications, créations et clôtures d'autorisations existantes pour un total d'engagement de 45,7 M€.

Ces enveloppes, dont le détail est joint en annexe du présent rapport, concernent sur le **Budget principal**, principalement :

- 29,8 M€ de révisions d'AP existantes dont la mise en état correct (MEC) des groupes scolaires avant rétrocession aux communes (+25 M€),
- 25,3 M€ liés à la création de l'AP relative au projet d'OIM Arc rive droite,
- -13,1 M€ suite à la clôture des Autorisations caduques de la mandature précédente, pour toutes celles arrivées à leur terme et autres baisses liées aux fins d'opérations.

Et s'agissant des **budgets annexes** :

- 5,4 M€ liés à la création d'une Autorisation d'Engagement (AE) pour des crédits d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la gestion du service public de l'assainissement et de la gestion des eaux pluviales urbaines à compter du 1er janvier 2026 par la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole,
- -1,7M€ suite à la clôture des Autorisations caduques arrivées à leur terme (Réseaux et ouvrages d'eaux usées et acquisition d'autobus) sur le Budget annexe des Transports.

Un rapport de présentation du budget supplémentaire est joint à la délibération. Il détaille les principales opérations et les mouvements proposés dans le cadre de la présente décision.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L.2312-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil métropolitain n° 2024-29 du 2 février 2024, approuvant le Budget primitif 2024,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 7 juin 2024 d'affectation des résultats apparaissant au compte administratif 2023,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE, compte tenu de ce qui vient d'être énoncé, il y a lieu de procéder à l'ajustement des crédits de l'exercice 2024,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver, au niveau du chapitre globalisé, selon le détail présenté dans la balance annexée au présent rapport, le projet de Budget supplémentaire 2024 de Bordeaux Métropole, qui s'établit pour l'ensemble de ses entités financières à 383 256 755,10 € en dépenses et à 480 084 484,08 € en recettes,

Article 2 : d'autoriser au budget principal, la constitution de provisions pour dépréciation des éléments financiers d'un montant de 522 850,00 €, imputées au chapitre 68, article 6866, destinées à assurer le traitement comptable des actifs détenus par Bordeaux Métropole au sein de Gironde développement à la suite de son placement en liquidation judiciaire,

Article 3 : d'autoriser, au budget principal, la constitution de provisions pour risques et charges de fonctionnement d'un montant de 449 662,00 €, imputées au chapitre 68 article 6815, au titre des sommes dues au promoteur en cas de non-désaffectation de l'emprise foncière du centre commercial Europe et de ses abords dans le quartier du Grand Parc, conformément à la délibération 2024-10 du 02 février 2024,

Article 4 : d'autoriser, au budget principal, l'ajustement à la baisse des provisions prévues à hauteur de 4 170 345,05 € au budget primitif 2024, imputée au chapitre 68 article 6817, et révisées à 1 820 760,72 € au titre de la dépréciation des actifs circulants,

Article 5 : d'autoriser, au budget annexe Assainissement, la reprise de provisions pour risques et charges, devenues sans objet, imputées au chapitre 78 article 7815, d'un montant de 1 142 248,00 €,

Article 6 : d'adopter les modifications, clôtures et créations d'AP-AE/CP proposées au titre du budget supplémentaire dans le cadre de la présente délibération pour un montant global de 41 968 870,24 € pour le budget principal et de 3 737 041,11 € pour les budgets annexes, selon le détail joint en annexes 2.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur CAZENAVE, Monsieur MARI, Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 juillet 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 9 JUILLET 2024	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,
DATE DE MISE EN LIGNE : 9 JUILLET 2024	
	Madame Véronique FERREIRA